

## « Revalorisation » salariale dans la Fonction publique : un marché de dupes !

Le 16 juin 2015, la ministre de la Fonction publique informait les fédérations de fonctionnaires des « propositions » du gouvernement concernant la « revalorisation » des agents publics sur la période 2017-2020.

Après 5 années de blocage des salaires on pouvait logiquement s'attendre à ce que ces mesures permettent au moins de rattraper le pouvoir d'achat perdu. C'est raté !

Vous trouverez dans l'encadré ci-contre l'intitulé encore très vague des mesures envisagées.

Pour la FAEN, la première des annonces concerne l'absence de toute augmentation salariale en 2015 et en 2016.

Le blocage des salaires des fonctionnaires durerait donc 6 ans et demi (du 1/7/2010 au début 2017), du jamais vu !

Il durera pendant quatre ans et demi au moins de ce quinquennat présidentiel et l'essentiel des mesures annoncées serait financé sur le quinquennat suivant pendant lequel il n'y aurait dès lors pas d'autre augmentation.

Or, depuis 2010, l'augmentation du SMIC s'est élevée à 8,46 %, soit 6,35 % de plus que l'augmentation des débuts de carrière des catégories C pourtant très proches en matière de rémunérations. Une nouvelle démonstration de la paupérisation de la très grande majorité des agents de la Fonction publique(1).

Depuis le début du blocage des salaires (1-7-2010), l'augmentation du coût de la vie calculée par l'INSEE s'élève à 5,86%. La projection de cette augmentation jusqu'en 2020 (fin de mise en place des mesures) peut être estimée équivalente, soit une augmentation sur 2010-2020 de 11,7%.

Rapprochée des augmentations de salaires annoncées, la baisse du pouvoir d'achat sur la décennie ainsi entérinée atteindrait 7,3 à 9,6 % selon les catégories et la période de la carrière.

Par ailleurs, le contenu précis des mesures concernant les fins de carrière n'étant pas donné, rien ne garantit que les augmentations de salaire concerneraient tous les fonctionnaires, ni qu'elles seraient uniformément réparties.

On peut légitimement douter de la volonté de renforcer le statut général, jugé trop « protecteur », alors que les modifications apportées aux statuts particuliers des enseignants les ont affaiblis. On peut également craindre que la réduction du nombre de corps soit utilisée pour fusionner des catégories d'enseignants.

Enfin, c'est au moment où le gouvernement supprime les Emplois Avenir Professeur que la ministre de la Fonction

publique annonce de probables mesures en faveur de la mixité sociale. Où est la cohérence ?

La FAEN dénonce un véritable marché de dupes, sous forme d'ultimatum, proposé à la signature des fédérations de fonctionnaires.

Combien d'entre elles entreront dans le jeu du gouvernement ?

(1) Hors primes attribuées aux très hauts fonctionnaires (recteurs par exemple).

## Propositions gouvernementales de « revalorisation » salariale

Des propositions qui concerneraient les catégories A, B et C des 3 fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière).

- A partir de 2017, revalorisation des débuts de carrière pour les catégories A et B. Pour la catégorie C, l'augmentation intégrerait les maigres augmentations mécaniques de 2014 et 2015, destinées à maintenir les salaires de début de carrière (1 486,32 € brut) au niveau du SMIC (1 457,52 €).
  - ♦ Augmentation mensuelle brute de 31 € pour les catégories C, soit 2,04%.
  - ♦ Augmentation mensuelle brute de 40 € pour les catégories B, soit + 2,69 % pour une secrétaire administrative.
  - ♦ Augmentation mensuelle brute de 74 € pour les catégories A, soit 4,37% pour les professeurs des écoles et les certifiés.
- A la fin du processus (2020), la « revalorisation » des fins de carrière s'élèverait à 32 € pour les catégories C (+ 1,51 %), à 88 € pour les B (+ 3,38 %) et à 134 € pour les A (+ 3,7 %).

Les écarts entre les catégories vont de ce fait augmenter.

- Les fins de carrière seraient allongées et tout fonctionnaire recruté dans un corps « aurait vocation » à accéder, au cours de sa carrière, à au moins un grade supérieur (un PLP recruté par concours aurait, par exemple, vocation à accéder à la hors classe !).
- L'égalité entre les hommes et les femmes sera favorisée sans qu'il soit précisé comment, ni dans quelle mesure.
- Un rendez-vous salarial serait prévu au printemps 2016.
- Des « éléments » seraient annoncés concernant l'insertion et la mixité sociale dans la Fonction publique.

## Les contreparties...

- Le statut général de la fonction publique serait modifié, soit disant pour le renforcer.
- Des corps de fonctionnaires fusionneraient afin d'en réduire le nombre.

